

# Globethics Repository

The logo consists of the word "Globethics" in white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

## Référendum constitutionnel à risque au Burkina Faso

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.  
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

|               |                                                                                                   |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Item Type     | Preprint                                                                                          |
| Authors       | Zounmenou, David;Assanvo, William;Maiga, Ibrahim                                                  |
| Rights        | With permission of the license/copyright holder                                                   |
| Download date | 2026-07-14 00:10:51                                                                               |
| Link to Item  | <a href="http://hdl.handle.net/20.500.12424/224653">http://hdl.handle.net/20.500.12424/224653</a> |

# Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO

NUMÉRO 9  
JUIN 2014



## Référendum constitutionnel à risque au Burkina Faso

### Introduction

Longtemps réputé pour sa relative stabilité dans une région particulièrement troublée, le Burkina Faso se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, miné par les divergences autour du projet de révision constitutionnelle devant permettre au président Blaise Compaoré de se représenter aux élections de 2015. Depuis juillet 2013, le pays est ainsi traversé par des tensions sociopolitiques qui se sont cristallisées autour de deux projets : la mise en place du Sénat, dont l'opposition soupçonne le pouvoir de vouloir se servir pour réviser l'article 37 de la Constitution limitant le nombre de mandat présidentiel à deux quinquennats; et l'organisation d'un référendum constitutionnel pour le même dessein.

Cette stabilité avait déjà été mise à rude épreuve à la suite de la crise grave qui a suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en décembre 1998 et, plus récemment, en 2011, lors d'une mutinerie de la garde présidentielle qui a failli emporter la quatrième république. Un « Collège des sages » avait été mis en place en 1999 avec pour principale mission de formuler des propositions pour réconcilier le pays. Il avait, entre autres, été chargé de revoir certaines dispositions de la Constitution, notamment l'article 37.

Le débat actuel autour du projet de révision constitutionnelle a également ébranlé le parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), entraînant, début 2014, le départ massif de certains de ses cadres. Ces derniers se sont par la suite rassemblés au sein d'un nouveau parti, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP). Cette dissidence a modifié les rapports de force sur la scène politique, changements dont l'ampleur ne pourra être mesurée qu'à l'aune des prochaines échéances électorales, notamment l'élection présidentielle de 2015.

Le présent rapport, qui repose sur des entretiens menés à Ouagadougou du 9 au 20 avril 2014, s'articule autour de quatre points. Il présente un état de la situation socioéconomique du pays avant d'analyser les nouveaux rapports de force politiques

## À propos du Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO

Le Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO vise à fournir aux décideurs de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO (Division Sécurité Régionale). L'objectif est de produire, sur la base de recherches de terrain, un outil d'analyse indépendant qui puisse appuyer les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions de l'organisation ouest africaine, tout en alertant les instances décisionnelles régionales sur les enjeux émergents. Le Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO propose des analyses pays et des analyses thématiques ainsi que des recommandations. Il est distribué gratuitement, tant dans sa version électronique que papier, à un public diversifié en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Le Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO est produit par la division Prévention des conflits et analyse des risques de l'ISS au bureau de Dakar avec l'appui des autres membres de la division basés à Addis Abéba, Nairobi et Pretoria.

qu'a engendrés la dissidence au sein du CDP. Les risques liés à la tenue d'un référendum dans le contexte actuel sont ensuite analysés et, enfin, des recommandations susceptibles de prévenir l'instabilité politique sont formulées.

### Un contexte socioéconomique fragile

Le Burkina Faso est actuellement fragilisé par une colère et des revendications sociales qui, bien qu'ayant jusqu'à présent été maîtrisées, présentent un réel risque de troubles sociaux. La situation

dans l'indice de développement humain (IDH) n'a été enregistré entre 2011 et 2012. Le Burkina Faso, qui occupait la 161<sup>ème</sup> place en 2010, se retrouve à la 183<sup>ème</sup> place sur 187 pays en 2013. Une étude<sup>5</sup> réalisée par Afrobaromètre, en partenariat avec le Centre pour la gouvernance démocratique du Burkina Faso (CDG), révèle que 44% des Burkinabè interrogés jugent la situation économique bonne, tandis que 46% estiment que leurs conditions de vie n'ont pas connu d'amélioration.

Dans ce contexte, la croissance démographique suscite quelques

En dépit de ses performances économiques actuelles, la pauvreté demeure endémique au Burkina

économique et sociale du pays explique en partie cette fragilité.

Le Burkina Faso connaît depuis plus d'une décennie une croissance relativement forte. Entre 2000 et 2006, le PIB s'est élevé à 6%, avec un pic de 7,4% en 2005<sup>1</sup>; en 2012, il a atteint 10% selon la Banque mondiale<sup>2</sup>. Les perspectives économiques pour les années à venir prévoient une baisse du PIB, qui devrait s'établir à 7%<sup>3</sup>.

Malgré cela, le Burkina Faso reste pourtant parmi les pays les plus pauvres du monde. Si les réformes engagées par le gouvernement au cours de ces dernières années ont permis d'améliorer le cadre macro-économique, les citoyens en perçoivent peu les retombées dans leur vie quotidienne. La répartition des fruits de la croissance reste largement inégale, avec une minorité réputée proche du pouvoir ayant une mainmise sur plusieurs pans de l'économie nationale (immobilier, bâtiments et travaux publics, mines, etc.)<sup>4</sup>.

En 2012, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a indiqué qu'aucun changement notable

inquiétudes. Dans l'éventualité où le taux annuel de croissance de la population (2,9% en 2012<sup>6</sup>) reste constant, la population aura doublé d'ici à 2025, atteignant plus de 25 millions, pour actuellement environ 16 millions<sup>7</sup>, dont plus de la moitié a moins de 25 ans. Aussi la pauvreté demeure-t-elle endémique au Burkina, en dépit des performances économiques actuelles. Cette situation se conjugue avec un climat politique préoccupant.

### Démissions au sein du CDP : quel impact sur l'échiquier politique ?

La démission le 4 janvier 2014 de près de 70 membres du Bureau politique national du parti au pouvoir, le CDP, suivie de la création du MPP le 25 janvier, a considérablement bouleversé le paysage politique. Cet événement a été d'autant plus retentissant que parmi les « démissionnaires » se trouvaient trois figures qui, pendant longtemps, ont été les éminences grises et les piliers du régime Compaoré, à savoir Roch Marc Christian Kaboré, Salif Diallo et Simon Compaoré. Ils ont entraîné

dans leur sillage de nombreux cadres et militants.

Dans la lettre<sup>8</sup> annonçant leur départ, les ex-cadres du CDP ont mis en cause le fonctionnement du parti, évoquant « les violations répétées [des] textes fondamentaux, la caporalisation de ses organes et instances, les méthodes de gestion fondées sur l'exclusion, la délation, les intrigues, l'hypocrisie, [et] la coterie ». La volonté du pouvoir de réviser l'article 37 de la Constitution a aussi été dénoncée.

## La dissidence au sein du CDP peut avoir été perçue comme le signe (...) d'un sérieux ébranlement du pouvoir

Au-delà de ces raisons, ces départs ont surtout constitué l'épilogue du mécontentement et des frustrations grandissantes provenant de la marginalisation de ces caciques au profit d'une nouvelle garde jugée extérieure au parti et provenant notamment de la Fédération associative pour la paix avec Blaise Compaoré (Fedap-BC), créée en 2007 et entièrement dédiée à apporter un soutien, notamment financier, au président Compaoré. Les ex-cadres du CDP se sont ainsi progressivement sentis mis à l'écart, à partir de 2009, et plus particulièrement à l'issue du cinquième congrès tenu en mars 2012, qui les a relégués à des postes de simples conseillers. À titre d'illustration, ils affirment ne pas avoir été consultés dans la prise de décisions majeures, notamment pour la désignation des candidats du parti aux élections de décembre 2012 ainsi que pour le renouvellement des structures du parti<sup>9</sup>. La montée en puissance de la Fedap-BC, au sein de laquelle le frère du président, François Compaoré, exerce une forte influence, s'inscrirait

dans la stratégie de positionnement de ce dernier dans l'optique d'une reprise du flambeau<sup>10</sup>.

Le départ des ex-cadres du CDP et la création du MPP résultent également d'ambitions politiques, y compris présidentielles, qui ne pouvaient s'exprimer au sein d'un parti qui leur avait échappé. Le contexte sociopolitique, caractérisé par la forte mobilisation de l'opposition et d'une partie de la société civile burkinabè observée au cours des mois précédents, a permis

aux démissionnaires de capitaliser sur la contestation contre le régime pour faire une entrée remarquée sur la scène politique.

### Un rapport de force apparemment favorable à l'opposition

L'avènement du MPP, qui a aussitôt formellement rejoint les rangs de l'opposition, a insufflé une nouvelle dynamique au combat mené par cette dernière, notamment contre le projet de mise en place du Sénat suspecté de servir les velléités de maintien au pouvoir du président Compaoré. Le MPP représente, du fait de l'expérience de ses membres, un allié non négligeable pour l'opposition.

Avec cette dissidence, qui peut avoir été perçue comme le signe d'une implosion ou tout au moins d'un sérieux ébranlement du pouvoir, l'opposition ainsi qu'une partie de la société burkinabè se sont mises à croire à la possibilité de mettre fin au régime Compaoré. Ce sentiment, partagé par certains observateurs burkinabè, confirmerait la conviction du défunt journaliste

Norbert Zongo selon laquelle la véritable opposition au CDP viendrait de l'intérieur.

La capacité de l'opposition à mobiliser des milliers de Burkinabè contre le projet de modification de la Constitution confirme le sentiment qu'une nouvelle dynamique est à l'œuvre. Celle-ci a été illustrée notamment lors de la marche du 18 janvier 2014 organisée par l'opposition dans la capitale et à l'intérieur du pays, lors du premier congrès du MPP en avril et surtout lors du grand rassemblement organisé le 31 mai au Stade du 4 août de Ouagadougou. Les manifestations de janvier et mai, auxquelles des organisations de la société civile ont également participé, ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes. Selon la plupart des observateurs, l'affluence observée lors de la marche de janvier était inédite. Son succès faisait écho à la marche organisée le 28 juillet 2013 par l'opposition, à l'appel de son chef de file, Zéphirin Diabré, pour refuser la mise en place du Sénat et la révision de l'article 37 de la Constitution.

Toutefois, le fait que la plupart des dirigeants et cadres du MPP aient été des piliers du régime joue également en leur défaveur et plus particulièrement sur leur crédibilité. Il en est de même de l'alternative qu'ils peuvent représenter face à un régime à qui beaucoup reconnaissent, malgré son âge et ses pratiques passées, certains accomplissements. De même, en raison de son statut d'opposant relativement récent, le chef de l'Union pour le progrès et le changement (UPC) et chef de file de l'opposition (CFOP), Zéphirin Diabré, souffre quelque peu de la même critique rappelant son statut d'ancien élément du système.

Il reste encore à voir dans quelle mesure l'opposition parviendra à mobiliser sur la durée, à susciter l'adhésion d'une majorité de la population et surtout la



Leaders de l'opposition lors du rassemblement du 31 mai 2014 à Ouagadougou (Lefaso.net).

## Dates importantes

**4 janvier 2014 :** Démission de plusieurs cadres du CDP

**18 janvier 2014 :** Manifestations organisées par l'opposition à Ouagadougou et dans plusieurs villes du pays pour s'opposer au référendum

**22 janvier 2014 :** Création d'un « Front républicain » composé d'une quarantaine de partis politiques de la mouvance présidentielle en faveur du référendum

**30 janvier 2014 :** Début de la médiation conduite par l'ancien président de la République, Jean-Baptiste Ouédraogo

**21 mars 2014 :** Audience accordée par le président ivoirien, Alassane Ouattara, aux trois principaux démissionnaires du CDP : Roch Marc Christian Kaboré, Salif Diallo et Simon Compaoré

**25 mars 2014 :** Audience accordée par le président Ouattara au chef de file de l'opposition Zéphirin Diabré

**31 mai 2014 :** Lancement par l'opposition d'une campagne contre le référendum

détermination dont elle fera montre face à la mouvance présidentielle, qui contrôle encore fermement les rênes du pouvoir.

## Le CDP, touché mais pas coulé

L'appréciation de l'impact de la dissidence dont a souffert le CDP varie en fonction des personnes et des enjeux politiques. Selon les déclarations officielles, la tendance générale au sein du CDP a consisté à minimiser les

même l'absence observée du président Compaoré de la scène publique. Ce dernier est par la suite monté au créneau à travers une tournée à l'intérieur du pays qui s'apparentait à une pré-campagne référendaire.

Le climat au sein du CDP et son fonctionnement se sont aussi trouvés affectés par les démissions<sup>11</sup>. Le parti a mis un certain temps à s'en remettre et à renouveler ses instances et organes

## Il reste encore à voir dans quelle mesure l'opposition parviendra à mobiliser sur la durée

démissions, alors même que nombre d'observateurs ont évoqué un « séisme ». La plupart des acteurs (y compris au sein de la mouvance présidentielle) et observateurs de la scène politique burkinabè, dont certains ont dans un premier temps perçu cet événement comme une manœuvre du président Compaoré, s'accordent pour reconnaître un sérieux contretemps pour le pouvoir, notamment au regard de ses efforts pour modifier la Constitution.

Au plus haut niveau de l'État, la dissidence au sein du CDP s'est illustrée dans un premier temps par le mutisme et

centraux et régionaux. Des actions de remobilisation des cadres et des militants ont également été entreprises. Les efforts visant à remettre le parti en ordre de bataille n'ont cependant pas été opérés sans difficultés. Ainsi, la précipitation dans laquelle les remplacements ont été effectués a eu un certain impact sur la compétence des nouveaux membres et jette des doutes quant à leur capacité à diriger un parti en crise.

Nonobstant la difficulté que ces départs ont représentée pour le CDP, il serait toutefois prématuré de l'assimiler à un coup de grâce. En effet, le CDP demeure

de loin la première force politique du pays. Il s'agit d'un parti avec une histoire, bien implanté à travers le pays et disposant de ressources financières importantes, notamment celles que lui octroient plusieurs années d'exercice du pouvoir. Il dispose de 70 députés sur 127

cristallisation du débat autour de la modification de la Constitution, représente un facteur de risque pour la paix et la cohésion sociale du pays, risque renforcé par l'approche des élections présidentielles de 2015. Cette situation est d'autant plus à prendre

pouvoir, elle ne se traduira pas dans la réalité, à tel point que plusieurs acteurs sociopolitiques en sont arrivés à la conclusion que ces révisions avaient pour objectif principal le maintien au pouvoir du président Compaoré.

Ce débat devient important pour l'avenir du pays. Il fait ressortir trois types d'arguments : juridique, politique et éthique.

D'abord, certains évoquent l'argument juridique pour soutenir le projet de référendum. Pour eux, « rien dans la Constitution actuelle n'interdit son amendement ». De fait, l'article 166 de la Constitution n'interdit toute modification que si elle remet en cause la nature et la forme républicaine de l'Etat, le multipartisme et l'intégrité du territoire national. Les articles 161 et suivants, qui définissent les conditions de la révision constitutionnelle, énoncent que « tout projet de révision devrait être soumis au préalable à l'appréciation du parlement ». La Constitution ajoute que « le projet de révision est adopté sans recours au référendum s'il est approuvé à la majorité des trois quarts (3/4) des membres du Parlement convoqué en Congrès par le Président du Faso ». Cela étant, en l'état actuel du droit positif, même en cas de vote négatif à l'Assemblée, le pouvoir peut s'en remettre au peuple pour trancher; ce dernier peut également être directement consulté, sans passer par l'Assemblée<sup>12</sup>.

Pour en revenir aux éléments de la Constitution ne pouvant être remis en question par une modification, nombreux sont les observateurs qui pensent que l'Assemblée nationale, dominé par le CDP, a délibérément choisi de ne pas sacrifier l'article 37. En 2011, le Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP)<sup>13</sup>, dont la mission était de recueillir les propositions des différentes parties prenantes sur les réformes politiques à mettre en œuvre pour une meilleure gouvernance, avait, faute de

## Le climat politique actuel (...) représente un facteur de risque pour la paix et la cohésion sociale du pays

(bien que des doutes légitimes existent quant au nombre de parlementaires restés fidèles au parti), 12 352 conseillers municipaux sur 18 527, 318 maires sur 370 et douze présidents de Conseils régionaux sur treize.

La tentative du pouvoir de reprendre la main politiquement s'est aussi illustrée par la reconduite, le 24 mars, à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire, de mesures sociales adoptées le 11 septembre 2013, pour un coût total de 110 milliards FCFA. Il faut noter que ces mesures ne figuraient pas dans la loi de finances 2014 soumise à l'Assemblée nationale en décembre 2013, ce qui souligne leur caractère exceptionnel.

### Les enjeux d'un référendum constitutionnel

Le climat politique actuel, conjuguant difficultés socioéconomiques et

au sérieux que le Burkina Faso se trouve dans un environnement régional particulièrement instable.

Dans un tel contexte, le débat autour de l'opportunité d'un référendum pour réviser l'article 37 de la Constitution, l'échec des différentes initiatives de médiation, la présence d'une armée qui, compte tenu du rôle qu'elle a joué dans l'histoire tourmentée du pays, et une certaine aspiration au changement d'une frange non négligeable de la population, sont autant d'éléments laissant présager des lendemains incertains.

### Amendement constitutionnel : un exercice légitime miné par le « tripatouillage »

Au Burkina Faso, les avis sont partagés sur l'opportunité d'un référendum constitutionnel devant permettre au président Compaoré de briguer un nouveau mandat alors même qu'il a déjà passé 27 ans à la tête du pays, dont 23 à la suite de quatre mandats constitutionnels. La Constitution adoptée en juin 1991 a fait l'objet de cinq révisions (1997, 2000, 2002, 2009 et 2012), celle de 1997 supprimant la clause limitative du mandat présidentiel. Cette dernière sera réintroduite en 2000 avec l'instauration du quinquennat renouvelable une fois. Cependant, si cette réintroduction a permis d'envisager une alternance au



Meeting à Bobo Dioulasso de partisans du président Compaoré, 12 avril 2014 (Bayiri.com).

consensus, fait l'impasse sur l'article 37, le laissant en l'état.

Ensuite, ceux qui évoquent l'argument politique se réfèrent au référendum comme instrument d'expression de la volonté du peuple souverain. Pour eux, quand une question d'intérêt national divise, il faut la soumettre au peuple. Mais cet argument ne reçoit pas l'assentiment de toute la classe politique, pour au moins deux raisons. Tout d'abord, le projet de référendum servirait davantage

la question est relancée). L'on a cru qu'en sanctuarisant cette clause dans les constitutions, la solution à l'usage antidémocratique de la Constitution qu'il favorisait avait été trouvée »<sup>14</sup>.

## Echec des différentes tentatives de médiation

Face à la crise qui se profilait, un groupe de personnalités burkinabè conduit par l'ancien président de la République, Jean-Baptiste Ouédraogo, a tenté une

## Les institutions chargées d'organiser un référendum (...) ne bénéficient pas de la crédibilité nécessaire

l'intérêt d'un seul homme que celui de la nation. Ensuite, les institutions chargées d'organiser un référendum sur une question de cette importance ne bénéficient pas de la crédibilité nécessaire aux yeux de certains acteurs. Les doutes qui subsistent sur la transparence du scrutin et la tension sociale dans les grandes villes sont par conséquent autant de facteurs d'inquiétude.

Enfin, les défenseurs de l'argument éthique évoquent la promesse qu'aurait faite le président de quitter le pouvoir à la fin de son quatrième mandat et, par conséquent, le non-respect de sa parole. Dans un entretien accordé à la presse burkinabè, un constitutionnaliste illustre fort bien la problématique de la limitation des mandats présidentiels, estimant que « l'Afrique semble frappée par une sorte de fatalisme difficile à exorciser tant cette question supplée les programmes politiques des gouvernants pendant leur second mandat. Le nombre de pays concerné est impressionnant et c'est tout simplement désolant pour l'Afrique : la Guinée (1990), le Tchad (2004), le Togo, le Cameroun (2008), Djibouti, l'Algérie, le Niger (2009), les Comores (2010), le Bénin (depuis 2012), le Burkina Faso (1997, 2000, 2005 et depuis 2013

médiation en février 2014. Aux côtés de l'ancien président se trouvaient Paul Y. Ouédraogo, l'archevêque de Bobo Dioulasso, Samuel B. Yaméogo, président de la Fédération des Églises et missions évangéliques, et Mama Sanou, président de la communauté musulmane de Bobo Dioulasso. L'objectif de cette initiative était d'instaurer un dialogue entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition afin d'apaiser le climat sociopolitique.

Cette initiative s'est cependant heurtée à de multiples difficultés, portant principalement sur le caractère inconciliable des positions des différents protagonistes et le déficit de confiance entre eux. Ainsi, dans ses propositions, la médiation rejoignait l'opposition sur le refus de révision de l'article 37 et d'organisation d'un référendum. Elle a proposé la mise en place d'un « Sénat aménagé » et d'une « transition démocratique » à l'issue du mandat actuel du président Compaoré, transition de deux ans dont les termes seraient à discuter entre les parties. L'opposition a sans surprise réservé un accueil négatif à cette dernière proposition qui, selon elle, n'avait aucun fondement constitutionnel.

LA CONSTITUTION ADOPTÉE EN

juin 1991

A FAIT L'OBJET DE CINQ RÉVISIONS :

1997, 2000, 2002, 2009 et 2012



Président Blaise Compaoré lors d'un meeting dans la Province du Sanghié, 10 mai 2014 (Service d'Information du Gouvernement).

Preuve du déficit de confiance, l'opposition a exigé du CDP qu'il produise un mandat du président de la République autorisant le parti à négocier en son nom et garantissant son engagement à respecter les décisions qui auraient été prises à l'issue de la médiation. Devant le refus du parti au pouvoir de produire un tel document, estimant que le président Compaoré était au-dessus des partis, l'opposition a quitté la table des négociations, marquant ainsi l'échec de la médiation avant même qu'elle n'ait véritablement commencé et réduisant encore plus les chances de dialogue.

Cela est d'autant plus préoccupant que la polarisation du débat politique a aussi touché les milieux religieux et traditionnels qui, bien que considérés comme des régulateurs sociaux, ont pris l'habitude de prendre position sur des questions de nature politiques ou de s'impliquer directement en politique. Cette situation les disqualifie quelque peu en tant qu'acteurs impliqués dans la recherche de compromis. L'Eglise catholique s'est ainsi illustrée par son opposition exprimée le 15 juillet 2013 à la mise en place du Sénat<sup>15</sup>. En février

2010, les évêques du Burkina Faso avaient déjà exprimé leur opposition à une modification de l'article 37<sup>16</sup>. Ceci n'est pas le cas de la communauté musulmane, dont le positionnement manque de lisibilité. Enfin, la chefferie traditionnelle mossi a également été, dans des proportions difficiles à mesurer, affectée par le climat politique. L'illustration la plus marquante est le cas du Larlé Naba Tigré, un des « ministres » du Mogho Naba, le roi des Mossi, qui a démissionné du CDP, dont il était député, pour rejoindre le MPP.

Les efforts de dialogue entrepris par des personnalités burkinabè ont suivi la médiation du président ivoirien Alassane Ouattara. Le malaise se faisant de plus en plus ressentir au sein du CDP, ce dernier a commencé à s'impliquer avant même les démissions de janvier 2014 afin de réconcilier les différents protagonistes. Ces tentatives sont restées vaines. En janvier 2014, une fois le divorce prononcé, une délégation conduite par le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, Guillaume Soro, accompagné du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko, et du ministre chargé des Affaires

présidentielles et frère cadet du président ivoirien, Tené Birahima Ouattara, s'est rendue à Ouagadougou. Plus tard, c'est le président Ouattara en personne qui a reçu tour à tour les démissionnaires, Zéphirin Diabré et des membres du CDP. La médiation ivoirienne, réputée proche du pouvoir, s'est heurtée à la méfiance de l'opposition.

L'une des singularités que l'on observe dans la situation sociopolitique au Burkina Faso est l'extrême réserve et même un certain embarras des principaux acteurs extérieurs. Ainsi, bien que le climat actuel préoccupe<sup>17</sup> aucune prise de position officielle et sans équivoque n'a pour le moment été exprimée, à la différence de l'opposition fermement affichée, particulièrement par les Etats-Unis, à toute modification constitutionnelle devant permettre aux dirigeants actuels en République démocratique du Congo (RDC) et au Burundi de se représenter. Il est vrai que le rôle joué par le président Compaoré dans la stabilité régionale et les liens stratégiques que ce dernier a su nouer au fil du temps, y compris dans la lutte contre la menace terroriste dans la bande sahélo-saharienne, en font un partenaire privilégié. C'est très certainement ces considérations qui expliquent l'attitude de la communauté internationale.

## L'armée aux aguets

S'il existe un aspect de la vie politique du Burkina Faso qui fait l'unanimité, c'est l'omniprésence de l'armée au centre du pouvoir depuis les indépendances. Ce pays a déjà connu quatre coups d'Etat militaires, en 1980, 1982, 1983 et 1987. Certains observateurs estiment que, même si le pays a entrepris des réformes politiques pour répondre aux aspirations démocratiques des citoyens au cours de ces trois dernières décennies, le Burkina a durant une longue partie de son histoire été gouverné par les militaires, et il continue de l'être. Comme

l'a souligné une personnalité politique du pays, malgré l'apparence de pouvoir civil, « l'armée fait tout au Burkina Faso »<sup>18</sup>.

Cette prééminence de l'armée a été par le passé un vecteur de violence politique. Cette dernière a fortement contribué à créer et maintenir un climat de psychose généralisée, savamment entretenu par les unités spéciales de l'armée, celles-là même qui se sont ensuite retournées contre le régime, forçant le président Compaoré à un bref repli à l'intérieur du pays lors des mutineries de 2011. En d'autres occasions, la machine répressive aurait eu raison de la masse en quête de démocratie et de

a réussi à contenir cet énième saut d'humeur de la grande muette grâce à sa politique de carotte et de bâton<sup>19</sup>, il ne faut pas sous-estimer son impact sur le moral au sein des forces armées. Il est vrai que depuis que le président Blaise Compaoré assume lui-même les fonctions de ministre de la Défense, tout semble calme dans les casernes. Pourtant, plusieurs observateurs estiment que les mécontents sont nombreux au sein de l'armée en raison des généreuses concessions accordées à certaines unités au détriment d'autres. Certains interlocuteurs ont même évoqué un « verrouillage militaire » manifeste dans la

## En cas d'instabilité sociale et politique et de blocage politique persistant, il est à craindre que l'armée ne s'en mêle

développement. La donne a néanmoins changé lorsque la révolte des étudiants, à la suite de la mort du jeune Justin Zongo en 2011, s'est accompagnée de la mutinerie des soldats de la garde présidentielle, réputée fidèle au président. Un fait isolé mais qui prend tout son sens dans un contexte international caractérisé par des soulèvements populaires dans le monde arabe.

Par conséquent, le rôle passé de l'armée dans la vie politique semblait ressurgir. L'assassinat du président Thomas Sankara restera encore et pour longtemps un mystère, de même que les conditions non encore élucidées de certaines disparitions comme celle du journaliste Norbert Zongo. Ces événements illustrent une fois de plus le recours à la violence dans la politique au Burkina.

La mutinerie de 2011 s'est nourrie non seulement du malaise social mais également d'accusations de corruption et de détournement à l'endroit de la hiérarchie militaire. Si le gouvernement

promotion et la nomination de nouveaux chefs militaires pour parer à toute éventualité. L'expérience de la région au cours des dernières années a montré que les coups d'Etat sont rarement l'apanage de la haute hiérarchie militaire et peuvent très bien être orchestrés par des soldats du rang souvent tenus à l'écart des avantages du pouvoir politique.

Face à l'impasse actuelle, il n'est pas aisé de situer la position de l'armée. En cas d'instabilité sociale et politique, particulièrement si la classe politique ne parvient pas à un consensus, il est à craindre que l'armée ne s'en mêle<sup>20</sup>. Une telle action ne restera pas sans conséquences dans un contexte où les coups de force et changements anticonstitutionnels en Afrique sont de moins en moins tolérés.

### Une société civile exaspérée et dans l'attente

Le contexte politique et socioéconomique actuel est marqué par une profonde crise de confiance affectant

LE BURKINA FASO A DÉJÀ  
CONNU QUATRE COUPS D'ÉTAT  
MILITAIRES, EN

1980, 1982,  
1983 et 1987



Rassemblement à Ouagadougou de l'opposition et de la société civile, 31 mai 2014 (AFP/Ahmed Ouoba).

aussi bien les institutions de l'État que les acteurs politiques et sociaux. De nombreux observateurs estiment que la plupart des problèmes actuels avaient déjà été soulevés à la suite de l'assassinat de Norbert Zongo en 1998. De fait, les débats autour notamment de l'article 37 de la Constitution, de l'indépendance de la justice et de l'absence de justice sociale avaient déjà fait l'objet de recommandations par le « Collège des sages »<sup>21</sup>.

La justice est généralement perçue comme un appendice du pouvoir, remettant en cause sa crédibilité et sa capacité à trancher de façon impartiale les différends, y compris politiques. Cette situation pousse de plus en plus de citoyens à exprimer leur mécontentement en recourant à une forme de justice populaire. Bien que ces questions demeurent, des avancées significatives ont toutefois été enregistrées, particulièrement sur le plan des libertés publiques et de la liberté de la presse.

Ces changements se sont aussi accompagnés d'une plus grande maturité de la société civile qui, en plus d'être un acteur important de la vie

sociopolitique du pays, est devenue très exigeante en matière de respect des droits humains. C'est ainsi sous la pression d'organisations telles que le « Collectif contre l'impunité » que le gouvernement a été contraint d'enquêter sur l'assassinat de Norbert Zongo.

C'est encore la société civile qui a très tôt tiré la sonnette d'alarme sur une éventuelle suppression de la limitation du mandat présidentiel. Ainsi, à titre d'exemple, en mai 2010, une pétition contre la révision de la Constitution avait été lancée par des avocats, journalistes et politologues. Plus récemment, en janvier 2014, le mouvement dénommé « Balai citoyen » a lancé une pétition pour « le respect de l'État de droit au Burkina Faso ». Ce mouvement, au même titre que plusieurs autres, s'était également joint à la mobilisation nationale du 18 janvier organisée par l'opposition contre le projet de référendum. Le 3 mars s'est tenu à Ouagadougou un forum national des organisations de la société civile autour de l'élection présidentielle de 2015 et particulièrement sur la question de l'article 37. Les participants ont préconisé le respect strict de la Constitution en invitant le gouvernement à éviter toute

modification de l'article 37 et proposé une feuille de route pour garantir des élections apaisées, transparentes et justes. Ces quelques faits traduisent la forte mobilisation d'une partie significative de la société civile burkinabè.

Il est toutefois nécessaire d'évoquer une autre société civile proche du pouvoir. Elle est notamment symbolisée par la Fedap-BC, mouvement favorable à la révision constitutionnelle. Ce dernier avait ainsi, le 11 janvier 2014 à Bobo Dioulasso, la seconde ville du pays, appelé le président Compaoré à se porter candidat aux élections présidentielles de 2015 pour la stabilité du pays et de la sous-région.

## Conclusion

La situation au Burkina Faso interpelle non seulement les dirigeants et responsables politiques burkinabè, mais aussi ceux d'Afrique de l'Ouest et de l'ensemble du continent. Les débats autour de projets de modifications constitutionnelles sont généralement sources de tensions sociopolitiques et représentent des facteurs d'instabilité. Ils constituent également des tests pour les processus de démocratisation et les avancées enregistrées sur le continent au cours des deux dernières décennies.

A ce titre, l'issue du débat autour de la modification de l'article 37 de la Constitution et le blocage actuel au Burkina Faso aura sans doute une influence sur les processus de consolidation de la démocratie à l'œuvre dans d'autres pays du continent. Alors qu'on semble s'acheminer vers une guerre de tranchées par manifestations et meetings interposés, la sortie de l'impasse dépendra de la détermination du pouvoir à modifier, en l'absence de tout consensus, la Constitution, et de celle des acteurs de la classe politique et de la société burkinabè à recourir à d'autres moyens pour s'y opposer.

## Recommandations principales

**1** L'absence de dialogue et la polarisation du débat font craindre une montée des tensions pouvant dégénérer en crise politique violente. Face à ce risque, la CEDEAO, ainsi que l'UA, l'ONU, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et les autres membres de la communauté internationale doivent, afin de prévenir toute détérioration qui menacerait également la stabilité de la sous-région, se saisir de la situation au Burkina Faso. Pour ce faire, ils doivent appeler la classe politique burkinabè à prendre ses responsabilités et s'efforcer de maintenir à tout prix la cohésion et la stabilité nationales.

**2** La CEDEAO et l'UA, notamment à travers leurs Conseils des sages, devraient déployer des missions d'information ou de bons offices afin d'aider les différents acteurs et parties prenantes de la vie sociopolitique burkinabè à construire un consensus national sur les questions faisant l'objet d'un profond désaccord.

**3** La CEDEAO et l'UA doivent également rappeler aux acteurs politiques burkinabè la nécessité de respecter les textes régionaux et continentaux en vigueur en matière de démocratie et de bonne gouvernance.

**4** En cas d'organisation du référendum sur la modification de l'article 37 de la Constitution, la CEDEAO, l'UA et les autres partenaires internationaux du Burkina Faso devront veiller à la tenue d'une consultation crédible, libre, transparente et apaisée, afin de réduire les risques de tensions et de violence.

## Notes

- 1 CEDEAO, République du Burkina Faso et Union africaine, Burkina Faso : revue des efforts de développement dans le secteur agricole, <http://www.caadp.net/pdf/Stocktaking%20-%20Burkina%20faso.pdf> (consultée le 20 mai 2014).
- 2 World Bank, Global Economic Prospects, country and region specific forecasts and data, <http://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects/data?variable=NYGDPMKTPKDZ&region=SST> (consultée le 29 mai 2014).
- 3 Idem.
- 4 Entretien avec un universitaire burkinabè, Ouagadougou, 10 avril 2014; voir aussi Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), Violations des droits humains commises pendant la crise sociopolitique et militaire au Burkina Faso, Rapport spécial, 2012, p. 13.
- 5 Afrobaromètre, Le paradoxe des conditions de vie au Burkina Faso : des progrès économiques aux retombées sociales limitées, Ouagadougou, 30 avril 2013.
- 6 Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW> (consultée le 20 mai 2014).
- 7 Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/burkina-faso> (consultée le 29 mai 2014).
- 8 Cf. Lettre ouverte à Assimi Kouanda, secrétaire exécutif du CDP, 4 janvier 2014.
- 9 Entretien avec un ancien cadre du CDP, Ouagadougou, 15 avril 2014; voir aussi interview de Maria-Goretti Dicko Agaléoué Adoua, ex-cadre du CDP et 4<sup>ème</sup> vice-présidente du MPP chargée des Burkinabè de l'étranger, Fasozone, n° 50, mars-avril 2014, p. 41.
- 10 Entretien avec un universitaire burkinabè, Ouagadougou, 10 avril 2014.
- 11 Il est à signaler que, bien qu'il s'agisse de structures de base, quelques démissions sont encore enregistrées au sein du CDP, Cf. « Commune de Réo : De nouvelles adhésions pour le MPP au détriment du CDP », Lefaso.net, 4 juin 2014, <http://www.lefaso.net/spip.php?article59498&rubrique2> (consultée le 11 juin 2014).
- 12 Entretien avec un universitaire burkinabè, 31 mai 2014.
- 13 Le CCRP est un cadre de concertation mis en place en 2011 à la suite de la crise sociopolitique qu'a traversée le pays la même année et qui rassemblait des représentants du pouvoir, de la société civile et d'une partie de l'opposition.
- 14 Interview du Dr Seni Ouédraogo, constitutionnaliste : « Juridiquement, l'article 37 ne peut être modifié », dans Mutations n°47 du 15 février 2014, [http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=58284](http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=58284) (consultée le 20 mai 2014).
- 15 Déclaration des Evêques du Burkina Faso, 15 juillet 2013, <http://www.lepays.bf/?LES-EVEQUES-DU-BURKINA-A-PROPOS-DU>.
- 16 Déclaration des Evêques du Burkina Faso, 20 février 2010, <http://www.lefaso.net/spip.php?article35631>.
- 17 Entretien avec des diplomates, Ouagadougou, 11 et 17 avril 2014.
- 18 Entretien avec une personnalité politique, Ouagadougou, 18 avril 2014.
- 19 Plusieurs centaines de soldats ont été radiés de l'armée, tandis que des dispositions ont été prises pour satisfaire certaines revendications.
- 20 Cette crainte a été largement évoquée par la majorité des interlocuteurs rencontrés lors de la mission.
- 21 Voir aussi MBDHP, Violations des droits humains commises pendant la crise sociopolitique et militaire au Burkina Faso, Rapport spécial, 2012.

## Donateurs



**IDRC | CRDI**

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Ce rapport est publié grâce au soutien de la Fondation Hanns Seidel (HSF) et du Centre de recherche en développement international du Canada (CRDI).

L'ISS est également reconnaissant de l'appui des partenaires principaux suivants : gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique.

## Contributeurs

### ISS-Pretoria

Dr David Zounmenou

### ISS-Dakar

William Assanvo

Ibrahim Maiga

## Contact

Division Prévention des conflits et analyse des risques

ISS-Dakar

Route de Ouakam, Immeuble Atryum

(Face au Lycée Mermoz)

4<sup>ème</sup> étage, BP. 24378

Dakar, Senegal

Tel : +221 33 8603304/42

Fax : +221 33860 3343

Courriel : dakar@issafrica.org

## ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court,  
361 Veale Street

New Muckleneuk,  
Pretoria, South Africa

Tel: +27 12 346 9500

Fax: +27 12 460 0998

pretoria@issafrica.org

## ISS Addis Ababa

5th Floor, Get House  
Building, Africa Avenue,  
Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 515 6320

Fax: +251 11 515 6449

addisababa@issafrica.org

## ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum  
Route de Ouakam,

Dakar, Senegal

Tel: +221 33 860 3304/42

Fax: +221 33 860 3343

dakar@issafrica.org

## ISS Nairobi

Braeside Gardens,  
off Muthangari Road  
Lavington, Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 266 7208

Fax: +254 20 266 7198

nairobi@issafrica.org

[www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)

© 2014, Institute for Security Studies

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce rapport qui ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans l'autorisation expresse, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des bailleurs de fonds. Ce rapport est aussi disponible en anglais.

Abonnez-vous par voie électronique au Rapport sur la CEDEAO à l'adresse :  
[www.issafrica.org/subscribe.php](http://www.issafrica.org/subscribe.php)

Rapport sur la paix et la sécurité  
dans l'espace CEDEAO  
numéro 9

ISSN 1026-0404



9 771026 040004